

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID : 027-242700607-20250602-2025\_0169-DE

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 02 juin 2025  
Extrait des délibérations n° 7**

Date de convocation : 27 mai 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 02 juin 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de DAUBEUF-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 18

Pouvoir(s) : 0

**Présent(e)s :**

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART.

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

Madame Hélène LEROY

Monsieur Marc ROMET

**COMPETENCE FAMILLE**

**Objet : POLE ANIMATION JEUNESSE – Autorisation de reverser des fonds au profit de l'association Sidaction**

A chaque session de vacances, le Pôle Animation Jeunesse (PAJ) de la communauté de communes du Pays du Neubourg propose un programme varié d'actions et/ou d'évènements à l'attention des jeunes du territoire dont certains sont à l'initiative des jeunes.

Lors de la session de printemps, les jeunes ont souhaité monter une action pour soutenir une cause d'intérêt général, promouvoir la solidarité sur notre territoire et collecter des fonds.

C'est dans ce cadre, s'articulant autour des valeurs du sport et de la solidarité, que les jeunes du PAJ accompagnés par l'équipe d'animateurs, ont organisé une soirée « basket solidaire », ouverte à tous, au profit de l'association Sidaction. Ainsi, il a été récolté, lors de la soirée, la somme de 200 €.

Il est donc proposé de reverser les fonds collectés par le PAJ pour un montant de 200€, au profit de l'association Sidaction.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 euros par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu l'avis favorable de la commission famille en date du 20 mai 2025

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente, le bureau communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,

- décide d'attribuer une subvention à l'association Sidaction (Siret : 398 945 543 00021) d'un montant de 200€ correspondant au montant des fonds récoltés lors de la soirée "basket solidaire",

- d'autoriser le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- d'inscrire les sommes au budget général 2025 et suivants - chapitre 65, article 65748.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Alain DEBUS

Adoptée à l'unanimité

Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE

